

CÔTE D'OR
CLASSIC
JUNIORS

UCI

GUIDE TECHNIQUE

08 & 09 JUIN 2024

INFORMATIONS : WWW.COTEDORCLASSICJUNIORS.FR



CANTALI MICHEL
PLOMBERIE - CHAUFFAGE
ÉNERGIES RENOUVELABLES



magasinerie
NOVELLI SALA
ravitaillement de l'opérateur



PONZO
Bâtiment



icseo
Cité des arts & de l'eau



DORAS
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION



BANQUE POPULAIRE



Anne Style
Confiserie Miel - Syllabes - Viennoiserie



Groupama



CRAI Energies
Le photovoltaïque à portée de main



point S
Pas de stress, il y a point S !



L'Essence Du bois



La Fringale
Pizzas - Burgers
Kebab - Américain à emporter
Venarey-les-Lacunes et Cray/Armancey



BERNARD LOISEAU



CORAI
La fibre optique en Côte-d'Or
by altitude infra.

LE DIRECTEUR DE L'ORGANISATION

ANTHONY DE VECCHI



Cet été 2024, la Côte d'Or vibrera au rythme du cyclisme avec la Côte d'Or Classic Juniors, quelques jours avant le Tour de France. Sur un parcours traversant les forêts du Morvan, les plaines de l'Auxois, et les pavés semurois, cette nouvelle épreuve internationale mettra en lumière les professionnels de demain.

Bien plus qu'un simple événement sportif, la Côte d'Or Classic Juniors incarne notre engagement à promouvoir bénévolement notre territoire. La diffusion internationale de cet événement renforce notre position en tant que destination cycliste et touristique incontournable, mettant en avant nos vignobles, le Parc Naturel du Morvan, et les sites historiques de la Bourgogne.

Le Département de la Côte d'Or et les municipalités partenaires partagent notre volonté de mettre en valeur notre territoire, nos paysages, notre patrimoine, et nos savoir-faire. Leurs soutiens indéfectible compensent l'inertie d'autres.

Je remercie chaleureusement nos partenaires et bénévoles qui unissent leurs forces pour placer le sport au service du développement de notre territoire. Ensemble, nous prouvons qu'avec un peu de volonté, des événements d'ampleur peuvent voir le jour dans notre campagne rurale, grâce à la collaboration précieuse des acteurs locaux.

Que vous soyez passionnés de cyclisme, amoureux de panoramas atypiques, ou que vous partagiez notre volonté de mettre en valeur le département de la Côte d'Or, rejoignez-nous dans cette aventure en tant que spectateurs enthousiastes, bénévoles dévoués, ou partenaires engagés.

Célébrons ensemble les trésors de notre région à travers le sport populaire qu'est le cyclisme. Merci à tous ceux qui font de cette initiative une réussite collective !

LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT
DE LA CÔTE D'OR
ANCIEN MINISTRE

FRANÇOIS SAUVADET



C'est avec une grande fierté que nous accueillerons la troisième édition de la Côte-d'Or Classic Juniors, une course de premier rang avec pour cadre notre magnifique Département. Cette épreuve précède de quelques semaines seulement le passage du Tour de France sur notre territoire, signe que 2024 est l'année du cyclisme en Côte-d'Or !

De Saulieu à Précy-sous-Thil, en passant par le MuséoParc Alésia et Vitteaux, avec une arrivée sur les pavés de Semur-en-Auxois, cette course permettra à plus de 170 jeunes compétiteurs de démontrer l'étendue de leur talent et mettra en lumière la beauté de nos villages et de nos paysages, sous les encouragements des nombreux spectateurs présents sur les bords de route.

Je veux rendre hommage à l'engagement des bénévoles de la Pédale Semuroise qui concourent à la réussite de l'évènement. Ils sont les ambassadeurs de l'esprit sportif de notre département.

Le Département de la Côte-d'Or, labellisé « Terre de Cyclisme » et « Terre de Jeux », a déjà accueilli les coureurs espoirs français au sein du centre de préparation aux Jeux Olympiques pour le cyclisme de Semur-en-Auxois, et accueillera évidemment le Tour de France au mois de juillet prochain.

Je vous invite donc à profiter pleinement de ces semaines exceptionnelles à venir. Que vous soyez coureur, spectateur ou simplement amateur de cyclisme, je suis convaincu que vous vivrez des moments intenses et mémorables, tout en découvrant le riche patrimoine de la Côte-d'Or.

J'invite les Côte-d'Oriens à venir assister à cette épreuve les 8 et 9 juin prochains, et je souhaite que cette course soit synonyme de belles performances et de souvenirs inoubliables.

Samedi 08 juin

Étape 1

Saulieu > Précy-sous-Thil

82km | 1 080m D+

Samedi 08 juin

Étape 2

MuséoParc d'Alésia >

Vitteaux

18km | 150 m D+

Dimanche 09 juin

Étape 3

Pouilly-en-Auxois >

Semur-en-Auxois

100km | 1 126 m D+

LES ÉDITOS	2
LES OFFICIELS	5
LE PROGRAMME	6
ÉTAPE 1 : SAULIEU - PRÉCY-SOUS-THIL	7
LES ÉQUIPES SÉLECTIONNÉES	13
ÉTAPE 2 : MUSÉOPARC ALÉSIA - VITTEAUX	14
LES MAILLOTS DISTINCTIFS	19
ÉTAPE 3 : POUILLY-EN-AUXOIS - SEMUR-EN-AUXOIS	20
PROFIL DES DERNIERS KMS	25
GRILLE DE PRIX	26
HÉBERGEMENTS - HÔPITAUX	27
RÈGLEMENT PARTICULIER	28



COTEDORCLASSICJUNIORS.FR



[@LACOTEDORCLASSICJUNIORS](https://www.facebook.com/LACOTEDORCLASSICJUNIORS)

ORGANISATION GÉNÉRALE

Directeur général

Anthony DE VECCHI
07.68.97.14.35

Directeur adjoint, responsable hébergement équipe :

Alexis MERCIER
07.83.28.71.40

Coordinateur de l'épreuve :

David DE VECCHI
06.20.40.05.46

Responsable sécurité :

Jean-Marc DE VECCHI
06.86.44.92.52

Responsable parc automobile, bénévoles :

Alexis FEBVAY

Responsables zone départ :

Cyril CHENO et Quentin GUILLAUMOT

Responsables zone arrivée :

Cyril LECLER

Responsables fléchage :

Pascal BOILLAUD

Responsable logistique :

Enola DEBAC

Responsable communication et relations publique :

Alizée QUÉRÉ

Responsable invité :

Annick DE VECCHI

Responsable hospitalité :

Florence GAUTHERET

Responsable site internet :

Tarek ZIADE

ÉCHELON COURSE

Photofinish - classement

Stéphane BRESSON

Liaison Radio :

Di@log

Dépannage neutre :

Assistance BASSOS

Speaker Radio-Tour :

Sven CALUS

Camion podium :

CARMAEL et Rolland Organisation

Speakers :

Jean-Michel QUÉRÉ et Paul PETITJEAN

Photographes :

Laurent DUQUESNE et Willy GARCIA

Vidéaste et drone :

Aéropix

Motos sécurité :

P.M.S

Ardoisière :

Amélie DE VECCHI

Médecin de l'épreuve :

Dr. Valentin RACLOT

Ambulances :

Ambulance Nycoll

JURY DES COMMISAIRES

Président du jury :

Daniele BALZI (ITA)
+39 334 9014577

Commissaires titulaires :

Jacky VERDENET et Marie Christine REGNET

Juge à l'arrivée :

Isabelle MOREUX

Chronométrateur :

Julien COUTANT

Commissaires moto :

Audrey DUMAS et

ASSOCIATIONS PARTENAIRES



VENDREDI 07 JUIN

15h30 - Ouverture de la Permanence - Espace Jean BERTIN, 21120 Saulieu

18h00 - Réunion des Directeurs Sportifs avec le Président du Jury

18h30 - Réunion des pilotes

19h00 - Fermeture de la Permanence

SAMEDI 08 JUIN

08h30 - 09h10 - Présentation des équipes à Saulieu

09h15 - Appel et rassemblement des coureurs sur la ligne de départ

09h30 - Départ fictif

11h00 - Premier passage à Précy-sous-Thil

11h30 - Arrivée du premier concurrent

12h00 - Cérémonie protocolaire - Précy-sous-Thil

12h00 - 14h00 - Repas à Thil-la-Ville

15h30 - Départ de la première équipe au MuséoParc d'Alésia

16h15 - Arrivée de la première équipe à Vitteaux

17h25 - Départ de la dernière équipe

17h50 - Arrivée de la dernière équipe à Vitteaux

18h15 - Cérémonie protocolaire - Site d'arrivée à Vitteaux

DIMANCHE 09 JUIN

10h40 - Signature des coureurs à Pouilly-en-Auxois

11h35 - Appel et rassemblement des coureurs sur la ligne de départ

11h50 - Départ fictif

11h55 - Départ réel lancé

14h00 - Premier passage à Semur-en-Auxois

14h30 - Arrivée du premier concurrent à Semur-en-Auxois

15h00 - Cérémonie protocolaire - Semur-en-Auxois



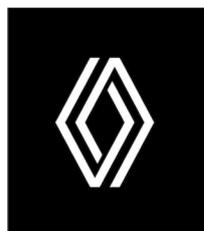
EURL
LECLER Cyril

Maçonnerie - Couverture

21390 THIL LA VILLE

Tél. 03 80 64 51 28 - Port. 06 63 38 71 78

eurl.lecler@orange.fr



RENAULT

SOCA MONTBARD SEMUR

Dans le Morvan, **SAULIEU**



Saulieu, ville de moins de 3000 habitants, est renommée pour son excellence en hôtellerie et gastronomie. C'est aussi la capitale du sapin de Noël !



LE MUSÉE FRANÇOIS POMPOM

Le musée François Pompon réserve une large place au célèbre sculpteur, né à Saulieu en 1855.

D'autres thèmes font l'objet de salles spécialisées comme la gastronomie ou la maison morvandelle.



BERNARD LOISEAU

Le Relais Bernard Loiseau, repris par Dominique Loiseau offre une expérience sensorielle complète de la Bourgogne et du Morvan, tant dans le cadre de la demeure que dans la gastronomie et le bien-être.



PARC NATUREL DU MORVAN

Le Morvan est une zone rurale, au patrimoine naturel, culturel, paysage remarquable mais menacé par la désertification, l'intensification agricole ou forestière, et un développement urbain et touristique mal maîtrisé.

INFORMATIONS



Présentation des coureurs :

Les coureurs devront se présenter, par équipe, sur le podium pour la signature avant chaque départ d'étape en ligne, sous le contrôle d'un arbitre.

Radio-Tour :

Les radios seront à récupérer auprès du technicien de la société Dia@log à la permanence. Les informations courses seront émises sur les fréquences 157, 550 mhz.

Zone de déchets :

L'organisation met en place sur chaque étape en ligne des zones de déchets durant la zone de ravitaillement. Les coureurs pourront donc se débarrasser de leurs déchets dans ces zones ou auprès de leurs équipes. Sous aucun prétexte un coureur pourra se débarrasser de ses déchets sans précaution.

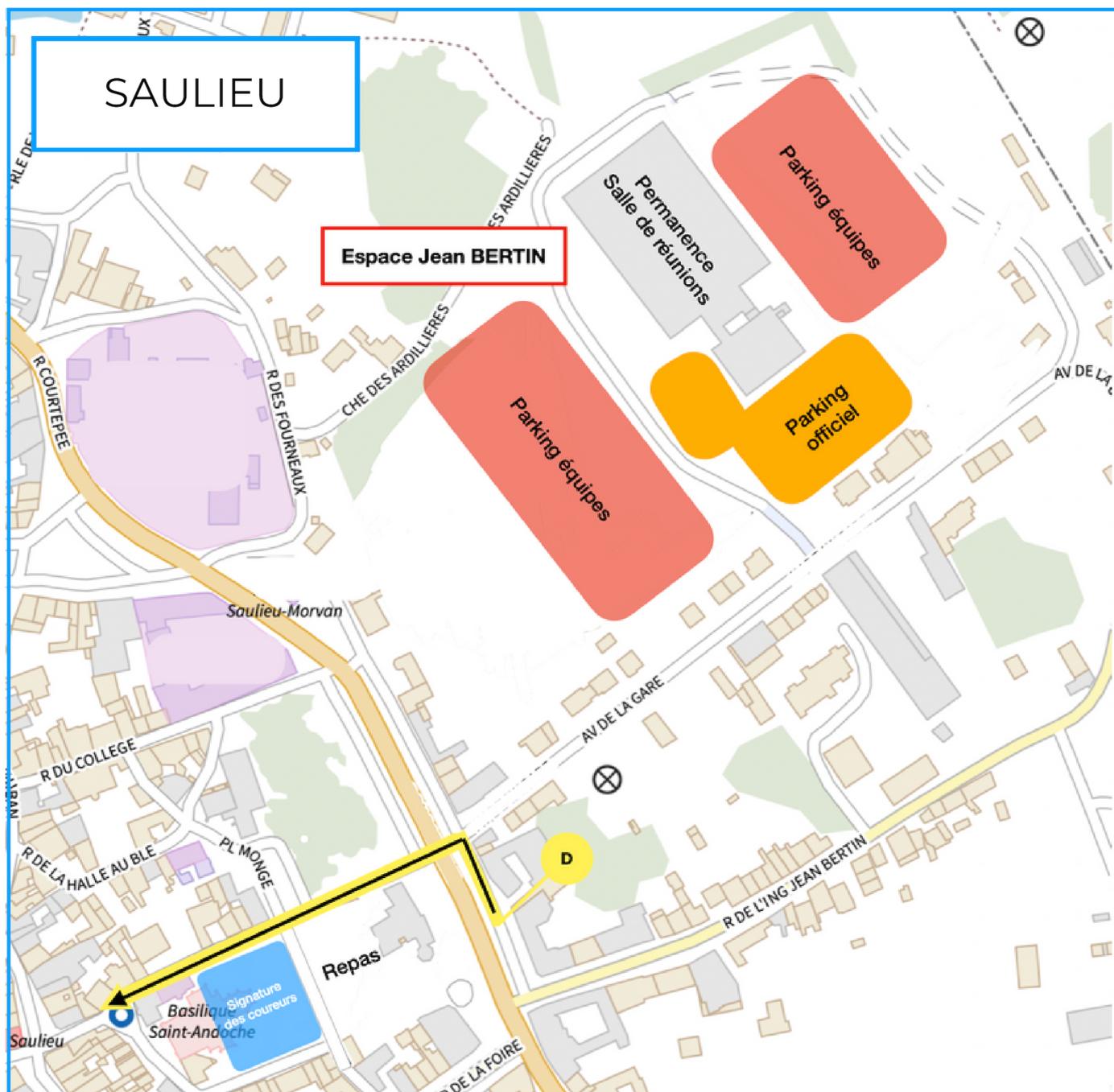
Parcours :

Le parcours de la Côte d'Or Classic Juniors est indiqué par un marquage au sol de couleur jaune et complété par des flèches directionnelles jaune sur les points stratégiques.

Les sprints intermédiaires seront annoncés par un panneau (SPRINT 1km et 500m, GPM 1km et 500m) situé à 1 000 mètres du sprint. Une ligne blanche marquera le sprint.

Parking équipes :

Les équipes seront dirigés par des signaleurs vers leurs parkings. Le respect strict des consignes sera demandé afin d'éviter des problèmes de circulations.

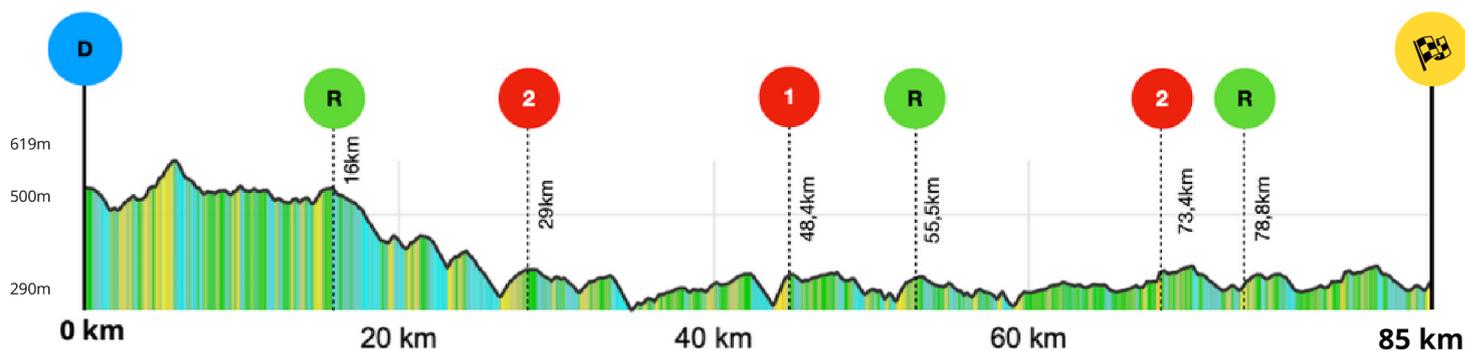
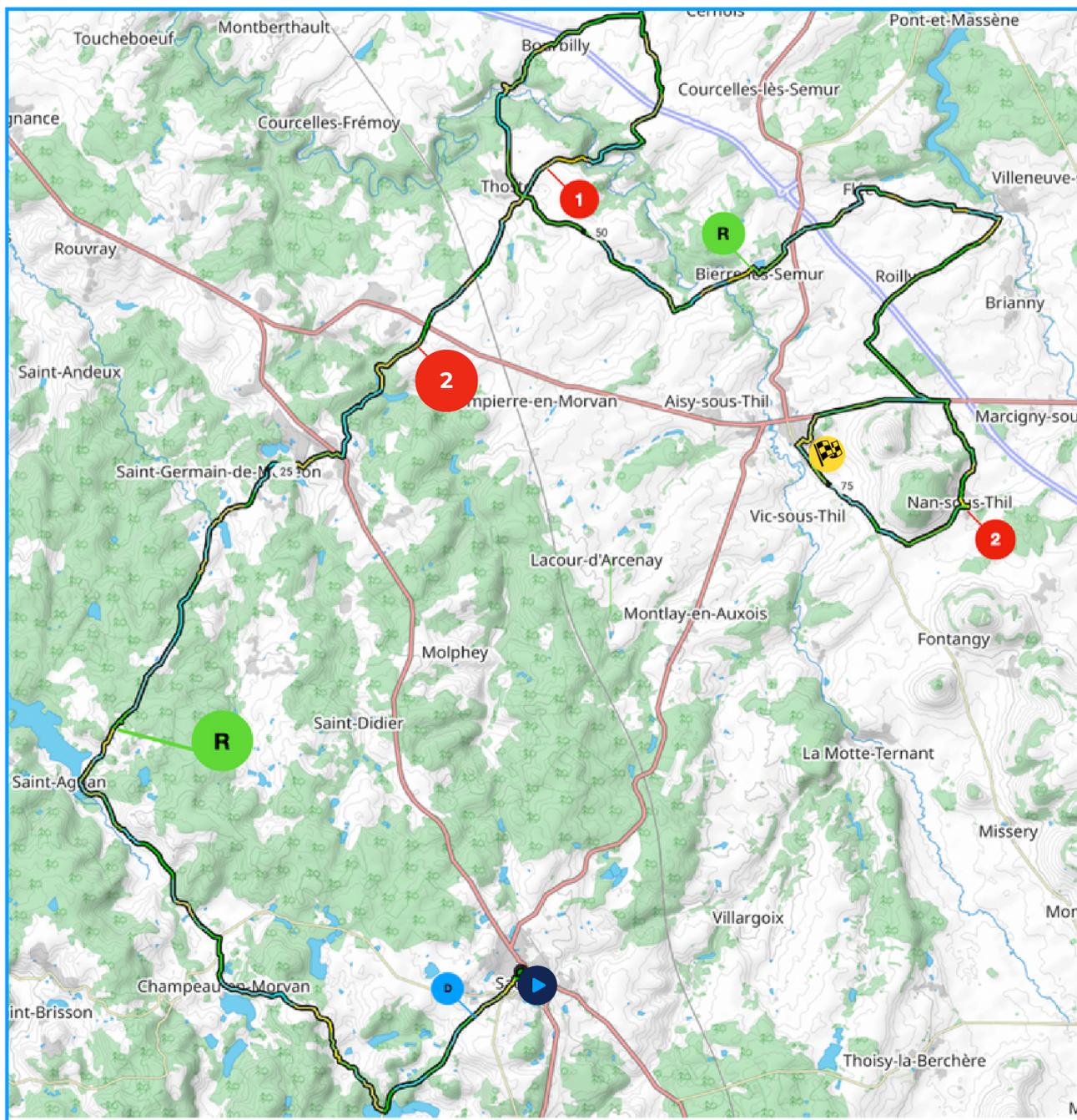


CANTALI MICHEL
PLOMBERIE · CHAUFFAGE
ÉNERGIES RENOUVELABLES

Nous étudions, réalisons et suivons votre projet !



ÉTAPE 1 - PARCOURS



Au coeur de la Bourgogne et **aux portes du Parc Naturel Régional du Morvan**, ce charmant bourg situé au pied de la [butte de Thil](#), vous offre un accueil de qualité pour un séjour détente ! Territoire à la **nature** généreuse et au **patrimoine** attachant, il est situé à proximité de [Semur-en-Auxois](#) et de Saulieu.



L'un des plus beaux points de vue de l'Auxois
La Butte de Thil

La butte de Thil, du haut de ses 480 mètres d'altitude, offre l'un des plus beaux points de vue du territoire de l'Auxois. A ses pieds, le village de Précy-sous-Thil et à son sommet, la tour de guet de l'ancienne forteresse médiévale (IX-XIVe siècle), haute de 25 mètres et cinq étages, domine les vallées de l'Armançon à l'Est et du Serein à l'Ouest.

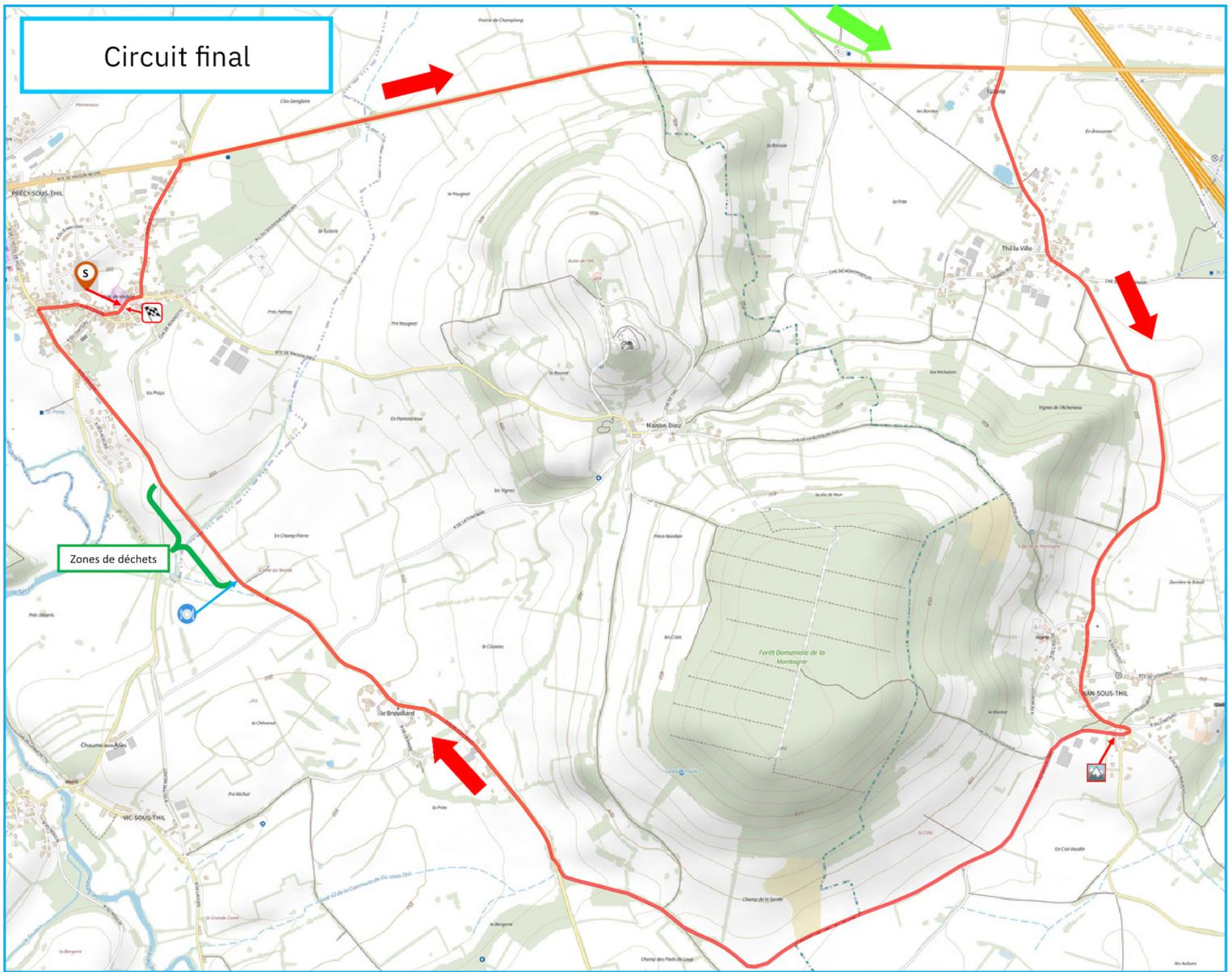


LIVE STREAMING

AEROPIX
 PRODUCTION VIDEO, PHOTO & DRONE

RETRANSMISSION EN DIRECT DE LA TOTALITÉ DE L'ÉPREUVE SUR ECRAN GEANT & SUR NOS RESEAUX SOCIAUX

DIRECTVELO



Kilomètres		Itinéraire	Horaires		
A parcourir	Parcourus		45km/h	43km/h	41km/h
Fictif : 2,5km		Départ fictif: Saulieu	Départ fictif à 9h30		
		Restaurant Bernard LOISEAU			
85,6	Fictif	Rond Point les 4 vents - direction D26	09h37	09h37	09h37
85,6	0	Départ réel : Lac de Chamboux	09h42	09h42	09h42
85,5	0,1	Intersection D26 - D106 à droite	09h45	09h45	09h45
84,8	0,8	ST LÉGER DE FOURCHES	09h46	09h46	09h46
82,6	3	D106 - Monument aux morts à gauche	09h47	09h47	09h47
80	5,6	CHAMPEAU-EN-MORVAN	09h49	09h49	09h49
79,4	6,2	Intersection D106 - D977bis à droite	09h50	09h50	09h50
79,1	6,5	Intersection D977bis - D106 à gauche	09h50	09h50	09h50
77,7	7,9	NIÈVRE : les LOISONS D106 - D225	09h54	09h54	09h54
70,6	15	Intersection D225 - D226 à droite	09h59	09h59	09h59
69,6	16	SPRINT : ST AGNAN	09h59	09h59	09h59
60,6	25	LA ROCHE-EN-BRENIL	10h9	10h11	10h13
60,6	25	Intersection 15A - D906 à droite	10h9	10h11	10h13
60,5	25,1	Intersection D906 - D15 à gauche	10h9	10h11	10h13
56,6	29	MG 2 : Le Poteau	10h15	10h17	10h19
56,3	29,3	Intersection D15 - D70 en face	10h15	10h17	10h19
52,7	32,9	THOSTE	10h21	10h23	10h25
52,7	32,9	Intersection D15 - D36 à gauche	10h21	10h23	10h25
49,8	35,8	Intersection D36 - D9 virage en épingle à droite	10h23	10h25	10h27
45,6	40	VIC-DE-CHASSENAY - D4M à droite	10h29	10h32	10h35
41,9	43,7	Intersection D4M - D15 à droite	10h34	10h37	10h40
37,2	48,4	MG 1 : BEAUREGARD	10h41	10h44	10h47
36,1	49,5	Intersection D15 - D36 à gauche	10h42	10h45	10h48
31,6	54	Intersection D36 - D103F à gauche	10h49	10h52	10h55
29,7	55,9	SPRINT : BIÈRE-LÈS-SEMUR	10h51	10h54	10h57
28,1	57,5	Intersection D103F - D980 en face	10h52	10h55	10h58
22,7	62,9	Intersection D103H - D10 à droite	11h01	11h04	11h07
18,4	67,2	Intersection D10 - D10L à gauche	11h6	11h10	11h14
-65	65	ENTRÉE CIRCUIT : D10L - D70 à gauche	11h8	11h12	11h16
20,1	65,5	Intersection D70 - D108 à droite	11h12	11h12	11h12
20,1	65,5	THIL-LA-VILLE	11h12	11h13	11h14
16,6	69	NAN-SOUS-THIL	11h13	11h19	11h25
16,2	69,4	D108-Chemin de Chardon Michel	11h13	11h19	11h25
12,2	73,4	MG 2 : Chemin de Chardon Michel - D36	11h13	11h19	11h25
11,8	73,8	LE BROUILLARD	11h15	11h21	11h27
12	73,6	Zone de ravitaillement - Zone de déchets	11h20	11h26	11h32
11	74,6	PRECY-SOUS-THIL	11h20	11h26	11h32
10,9	74,7	Rue du Sauvoir - Rue de Chateau à droite	11h21	11h27	11h33
6,8	78,8	SPRINT : 1er PASSAGE LIGNE D'ARRIVÉE	11h21	11h27	11h33
7,4	78,2	Carrefour Rue du Gault - D70 à droite	11h22	11h28	11h34
7,1	78,5	Carrefour D70 - D108 à droite	11h27	11h32	11h37
7	78,6	D108-Chemin de Chardon Michel à droite	11h30	11h36	11h42
6	79,6	Chemin de Chardon Michel - D36 à droite	11h32	11h38	11h44
2,3	83,3	PRECY-SOUS-THIL	11h35	11h41	11h47
1,2	84,4	Rue du Sauvoir - Rue du château à droite	11h36	11h42	11h48
0	85,6	ARRIVÉE	11h36	11h42	11h48

Les structures françaises



Bourgogne
Franche-Comté



Côte d'Or



AMC
Besançon



Corbas Lyon
Métropole



Bourg
Ain Cyclisme



Motte Servolex
Cyclisme



EMC Centre
Armor



Stade
Toulousain



Team
31 Jolly



Phenix Team
Cycling



ESCÉL
Saint-Étienne



Feniou Cyclisme



CIC Nantes



Argenteuil Val de
Seine Cyclisme



VC Villefranche
en Beaujolais



U19 Cycling
Project



VC Annemasse



Academy U19
Region Sud



CCIC 38



Nice Métropole

Les structures étrangères



CC Chevigny



Cannibal B
Victorious



Tofauti Everyone
Active



Sandnes Cycling
Club



Java Start
Junior Team



Hot Tubes
Development Team



Goudenbod-Parkhotel
Development Team



Willbrod Wil
Vooruit



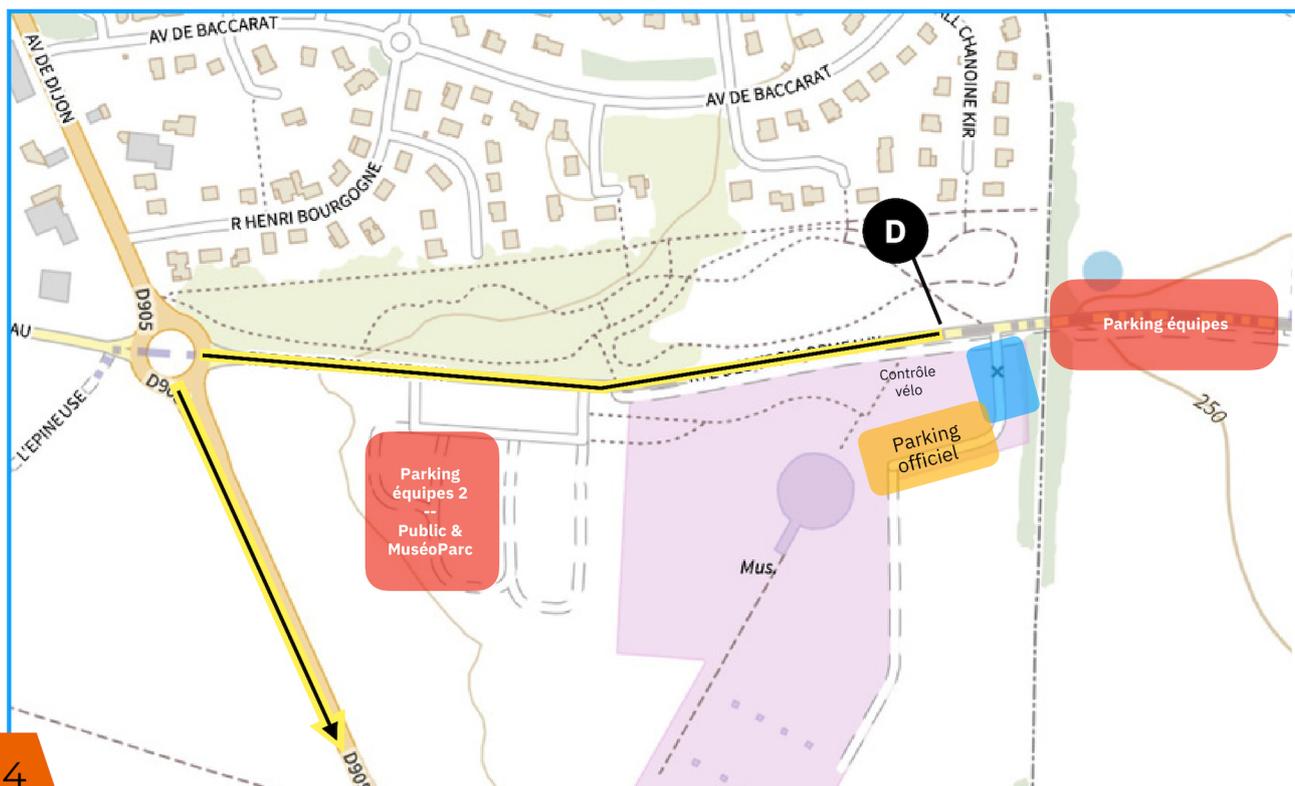
GrintaRegional
Team Noord

MuséoParc ALÉSIA



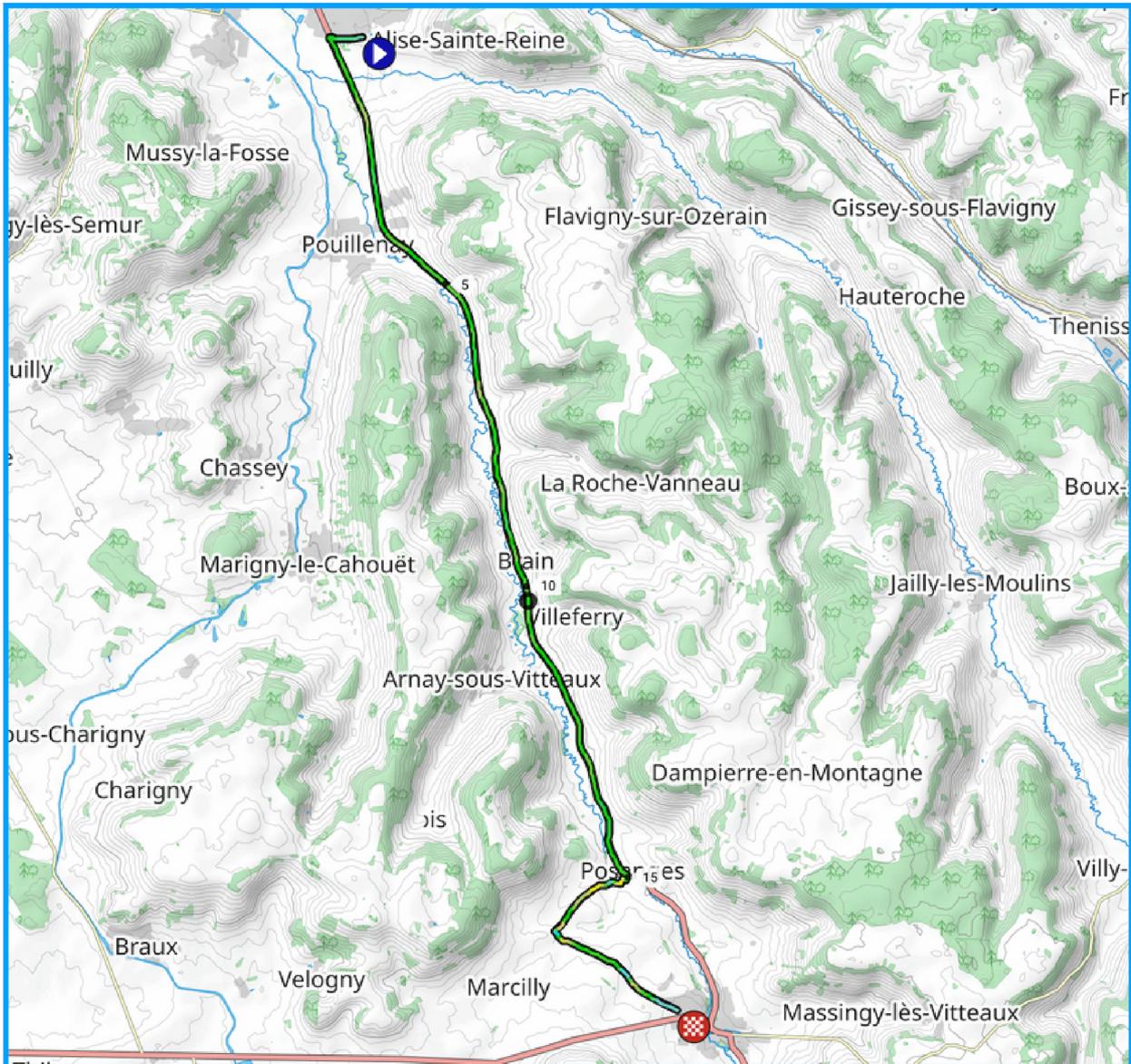
Le MuséoParc Alésia a été conçu pour faire mémoire de ce qui s'est réellement passé à Alésia. Il est articulé autour de trois sites :

- le Musée qui présente l'histoire d'Alésia, de la Préhistoire à nos jours,
- les vestiges de la ville gallo-romaine d'Alésia,
- la statue de Vercingétorix érigée par Napoléon III.



ETAPE 2 - LE PARCOURS

CÔTE D'OR
CLASSIC
JUNIORS



SUR LE PARCOURS DE LA 8ÈME ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE

Côte
d'Or
LE DÉPARTEMENT

TOUR
de
France

SEMUR
EN
AUXOIS

Kilomètres		Itinéraire	Horaires			
A parcourir	Parcourus		Première équipe		Dernière équipe à partir	
		Départ : MUSÉOPARC ALÉSIA	52km/h	42km/h	52km/h	42km/h
		Départ toutes les 4 minutes				
19	0	MuséoParc ALISE-SAINTE-REINE	15h30	15h30	17h24	17h24
18,6	0,4	Rond-Point D905 à gauche	15h31	15h31	17h25	17h25
15,3	3,7	POUILLENAY	15h37	15h38	17h32	17h33
4	13,5	POSANGE	15h49	15h52	17h36	17h39
3,9	14,8	D905 - Rue du Saint Bernard à droite	15h49	15h52	17h36	17h39
2,4	16,3	DRACY - D117G à gauche	15h52	15h54	17h47	17h50
0,7	17,8	VITTEAUX	15h54	15h57	17h49	17h52
0	18,1	ARRIVÉE : VITTEAUX	15h54	15h57	17h49	17h52

INFORMATIONS

Contrôle vélo :

Chaque coureur doit se présenter pour un contrôle de sa bicyclette au plus tard 15 minutes avant son heure de départ.

Départ :

Le premier départ aura lieu à 15h45. Ensuite, les départs auront lieu toutes les minutes.

Parcours :

Le parcours de cette étape contre-la-montre est indiqué par un marquage au sol de couleur jaune et complété par des flèches directionnelles jaunes.
Les coureurs auront obligation de rouler à droite de la route.

Repas :

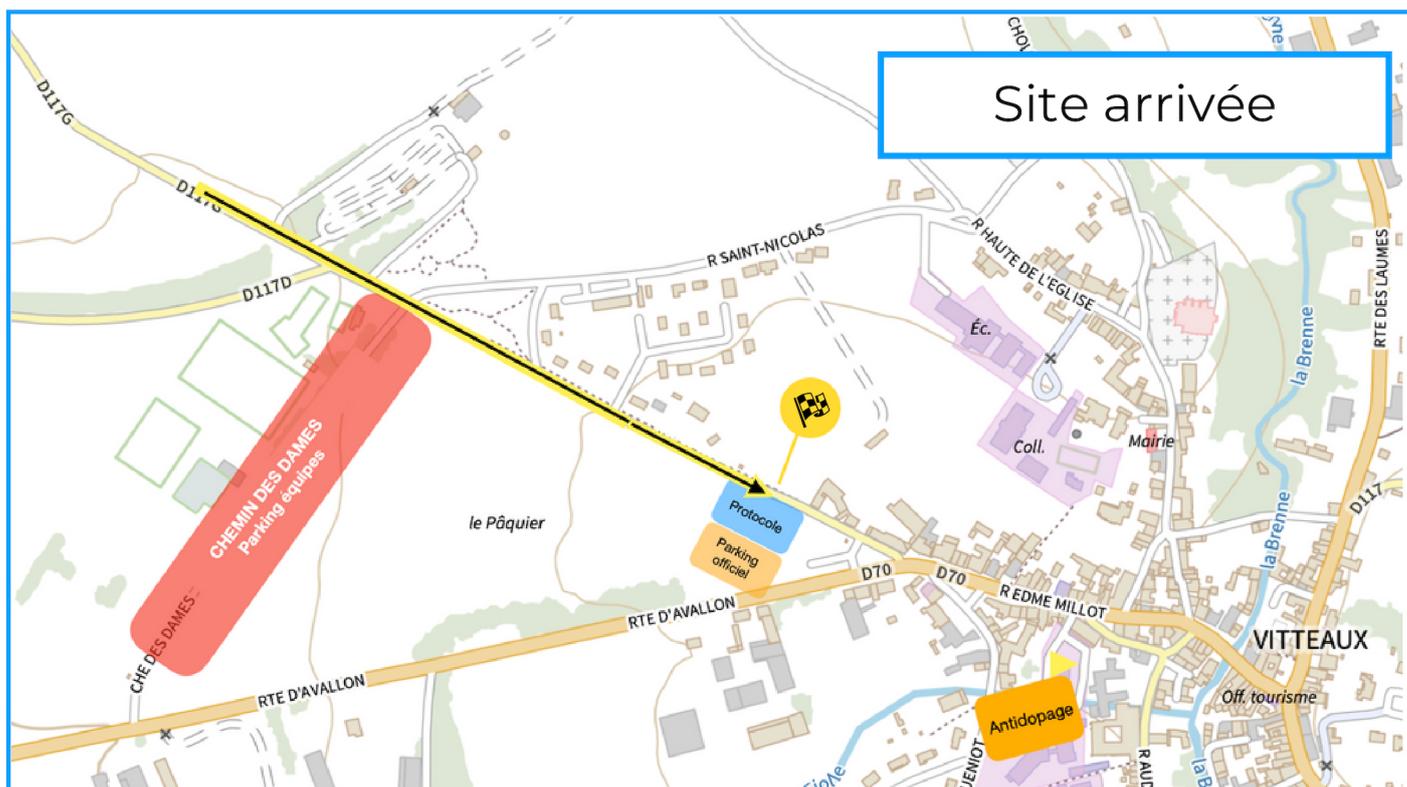
L'organisation propose un repas sur réservation le samedi midi, à partir de 12h00 à la salle des fêtes de Thil-la-Ville

Un bourg qui vaut le détour

Vitteaux, cité pittoresque



Vitteaux et ses alentours ont plus d'une corde à leur arc : **patrimoine historique** et **architectural** indéniable auquel se mêlent des **œuvres d'art contemporain** insolites ! Des idées de sorties à faire en famille pour que chacun profite, à tout âge.





Maillot des vainqueurs d'étape

Semur-en-Auxois et le MuséoParc d'Alésia seront sur le passage de la flamme olympique !

Pour l'occasion, un maillot spécial a été créé et il sera remis aux vainqueurs d'étape.

L'arrivée de la flamme dans le département sera la 54e étape de son périple de 68 jours à travers la France. Elle sera allumée à Olympie le 16 avril 2024, selon la tradition antique, puis entamera un relais de 9 jours en Grèce avant une traversée de la Méditerranée à bord du célèbre trois-mâts, le Belem. La Flamme arrivera à Marseille le 8 mai 2024 : elle marquera le retour des jeux en France après 100 ans d'attente et le point de départ des célébrations des jeux.



« **C'**est une chance d'accueillir la Flamme et de participer à ce relais. C'est aussi une opportunité unique de fédérer tous les Côte-d'Oriens et les acteurs locaux autour des Jeux et du symbole d'unité qu'est la Flamme Olympique, de mettre en valeur nos territoires dans tous les domaines (patrimoine, nature, sport, culture...) et bien sûr de promouvoir les valeurs du sport et d'œuvrer à renforcer la place du sport dans la vie de nos concitoyens ! ».

François Sauvadet
Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or

MAILLOTS DISTINCTIFS

CÔTE D'OR
CLASSIC
JUNIORS



Maillot du leader du classement du combiné



Maillot du leader du classement au temps



Maillot du leader du classement des grimpeurs



Maillot du leader du classement des sprinters



Maillot du leader du classement de meilleur J1



Maillot du plus combatif pour Arnaud De Vecchi

La Ville de Pouilly-en-Auxois :

Pouilly en Auxois, commune de Côte d'Or, est idéalement située au coeur de la Bourgogne. La commune de Pouilly-en-Auxois est très importante au niveau local avec le canal de Bourgogne et les villages voisins créent une dynamique qui offre un cadre de vie verdoyant. On y trouve de nombreux commerces et tous les services nécessaires au bien-être de ses habitants et de ses visiteurs.

Le canal de Bourgogne :

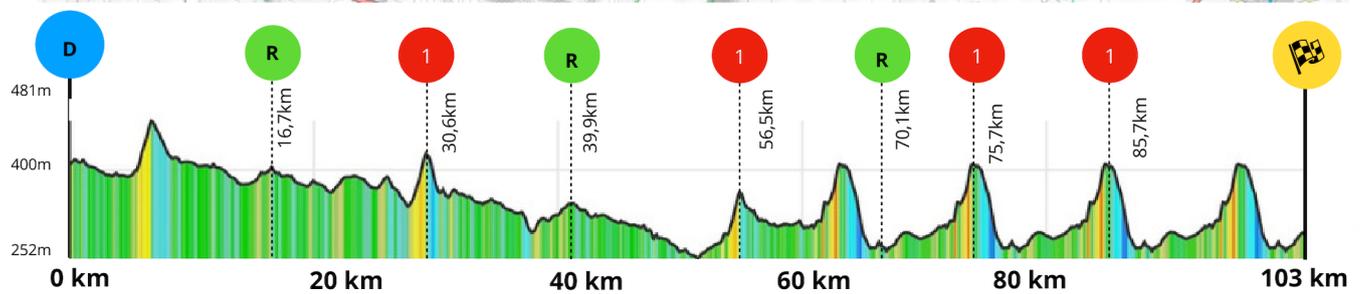
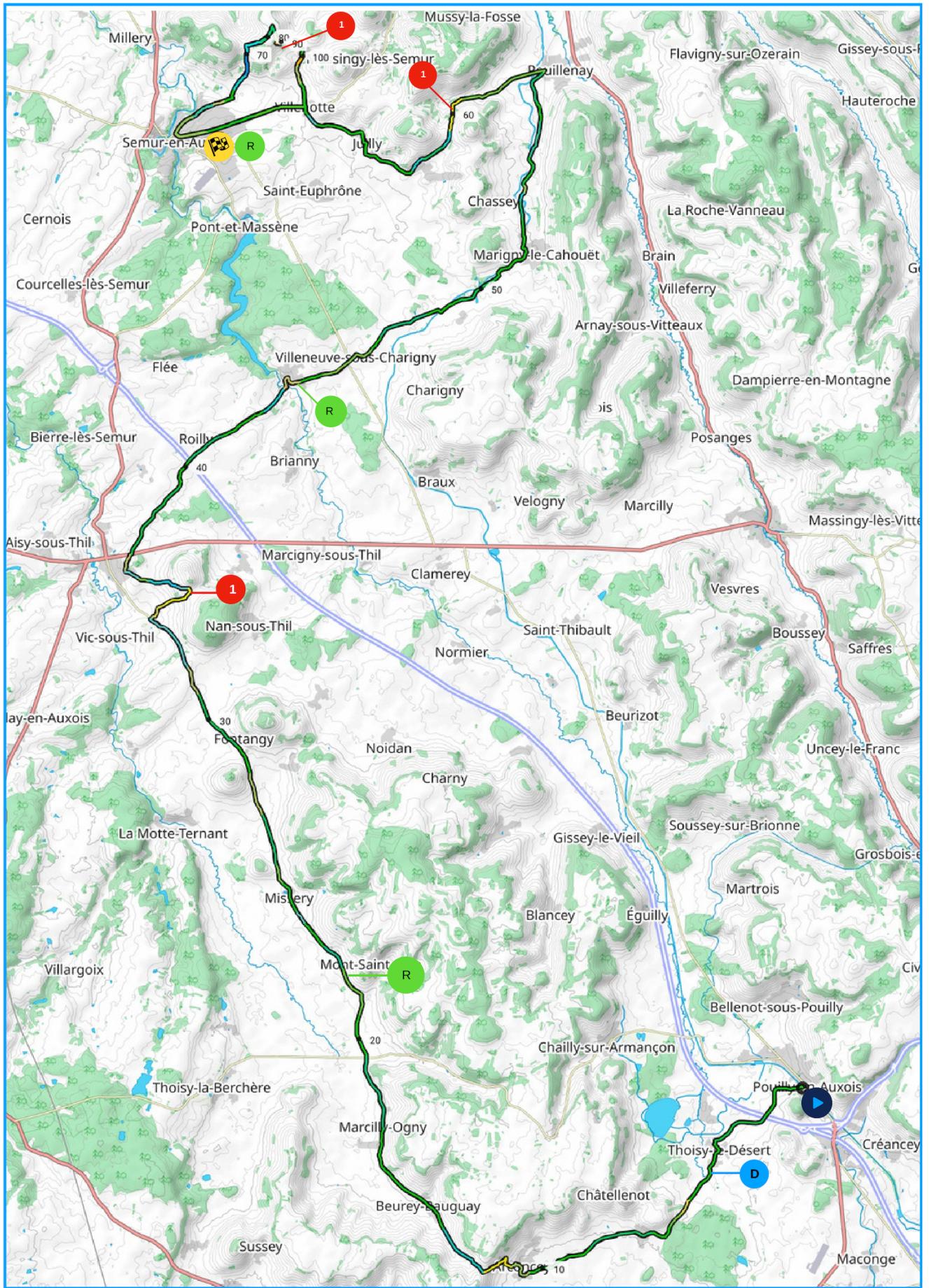
Ce canal, long de 242 km, comporte 189 écluses, 4 ponts canaux et un tunnel de 3 333 m en son point le plus élevé à Pouilly-en-Auxois (altitude : 378 m) et est donc à ce titre le plus haut canal de France.

Le canal de Bourgogne c'est aussi plus de 225kms de chemins de halage. Aujourd'hui ils sont utilisés pour se promener en VTT, VTC ou à pied.

Lieu d'intérêt :

La voûte du canal de Bourgogne est un tunnel-canal de 3 333 m situé sur Pouilly-en-Auxois et construit en 1775. Son impressionnante traversée se fait en bateau sur le canal.





La ville de Semur-en-Auxois

Capitale historique de l'Auxois en Bourgogne, Semur-en-Auxois est une ville de près 4500 habitants qui offre un véritable voyage dans le temps à travers ses ruelles et monuments emblématiques comme la collégiale, le donjon et ses fortifications, ses hôtels particuliers et ses maisons de vigneron, le tout dans un bel écrin de verdure.

Événement :

La fête de la Bague est le rendez-vous de l'année. Ce rendez-vous regroupe la plus historique et mythique course de chevaux, la course des Chaussees se déroulant dans les ruelles semuroises. Sans oublier : le feu d'artifice, la fête foraine et la foire commerciale du 31 mai.

Lieux d'intérêt :

- La Collégiale Notre-Dame domine la cité et apparaît comme un immense vaisseau de pierre voguant sur les ondulations verdoyantes de l'Auxois.
- La Tour de l'Orle d'Or : tour maîtresse du donjon édifée en 1274 propose sur 4 niveaux les collections constituées au fil de temps.
- Le viaduc du Paris-Lyon-Marseille est long de 110 m et comporte 7 arches, dont la plus haute mesure 35 m offre une vue imprenable sur la cité médiévale semuroise.



Kilomètres		Itinéraire	Horaires		
A parcourir	Parcourus		45km/h	42km/h	39km/h
Départ fictif : 3,5km		Départ fictif : POUILLY-EN-AUXOIS	Départ fictif à 11h50		
		Place de la libération			
103,1	0	Départ réel : Sortie de THOISY-LE-DESERT	11h54	11h54	11h54
102,1	1	THOISY-LE-DESERT à gauche	11h54	11h54	11h54
100,4	2,7	MOUILLON	11h58	11h58	11h58
100,3	2,8	ARCONCEY	12h05	12h05	12h05
100,3	2,8	Rue d'Avot - Rue d'Amont à droite	12h05	12h05	12h05
95	8,1	Intersection D115A - D36 à droite	12h12	12h12	12h13
92,8	10,3	BEUREY-BAUGUAY	12h12	12h12	12h13
87,9	15,2	Intersection D36 - D977bis en face	12h19	12h19	12h20
86,4	16,7	SPRINT : MISSERY	12h33	12h34	12h35
74,1	29	LE BROUILLARD - chemin du château de Thil à droite	12h37	12h39	12h41
72,5	30,6	MG 1 : MAISON DIEU	12h39	12h41	12h43
70,8	32,3	PRÉCY-SOUS-THIL	12h43	12h45	12h47
70,8	32,3	Route de Maison Dieu - D10 à droite	12h43	12h45	12h47
70,2	32,9	Intersection D10 - D70 en face	12h43	12h45	12h47
68,1	35	Intersection D10 - D10L en face	12h45	12h47	12h49
63,1	40	SPRINT : MONTIGNY-SUR-ARMANÇON	12h53	12h55	12h57
61,7	41,4	VILLENEUVE-SOUS-CHARIGNY	12h55	12h57	12h59
50,1	53	POUILLENAY	13h10	13h14	13h18
49,1	54	Intersection D9 - D9L à gauche	13h11	13h15	13h19
46,6	56,5	MG 1 : SOUHEY	13h22	13h26	12h30
45	58,1	SOUHEY - D9A à droite	13h22	13h26	13h30
41,2	61,9	VILLENOTTE Intersection D9 en face	13h23	13h27	13h31
41,2	61,9	ENTRÉE CIRCUIT : carrefour D954 - D9A à droite	13h23	13h27	13h31
38,4	64,7	Carrefour D9A - D103N à gauche	13h27	13h31	13h36
35,7	67,4	Carrefour D103N à droite	13h30	13h35	13h40
		SEMUR-EN-AUXOIS			
33,8	69,3	Rue de Vigne - Rue du Pont Joly à gauche	13h33	13h38	13h43
		DÉBUT DU SECTEUR PAVÉ			
33,4	69,7	Fin du secteur pavé (400m)	13h34	13h39	13h45
33	70,1	SPRINT : 1er PASSAGE LIGNE D'ARRIVÉE	13h34	13h39	13h45
		DÉBUT DU 1er TOUR			
	71,1	Zone de déchets (1km)	13h35	13h40	13h46
30,2	72,9	VILLENOTTE Carrefour D945 - D9A à gauche	13h38	13h43	13h48
27,4	75,7	MG 1 : Carrefour D9A - D103N à gauche	13h42	13h47	13h52
24,7	78,4	Carrefour D103N à droite	13h45	13h50	13h56
22,8	80,3	Rue de Vigne - Rue du Pont Joly à gauche	13h48	13h53	13h59
		DÉBUT DU SECTEUR PAVÉ			
22,4	80,7	Fin du secteur pavé (400m)	13h48	13h53	13h59
21,9	81,2	2ème passage sur la ligne	13h49	13h54	14h00
		DÉBUT DU 2ème TOUR			
19,2	83,9	VILLENOTTE Carrefour D945 - D9A à gauche	13h53	13h59	14h05
17,4	85,7	MG 1 : Carrefour D9A - D103N à gauche	13h57	14h03	14h09
13,7	89,4	Carrefour D103N à droite	14h00	14h06	14h12
11,8	91,3	Rue de Vigne - Rue du Pont Joly à gauche	14h03	14h09	14h15
		DÉBUT DU SECTEUR PAVÉ	14h03	14h09	14h15
11,4	91,7	Fin du secteur pavé (400m)			
11	92,1	3ème passage sur la ligne	14h04	14h10	14h16
		DÉBUT DU 3ème TOUR			
8,2	94,9	VILLENOTTE Carrefour D945 - D9A à gauche	14h08	14h15	14h23
5,4	97,7	Carrefour D9A - D103N à gauche	14h12	14h19	14h27
2,7	100,4	Carrefour D103N à droite	14h15	14h22	14h30
2,8	100,3	Rue de Vigne - Rue du Pont Joly à gauche	14h18	14h26	14h34
		DÉBUT DU SECTEUR PAVÉ			
2,4	100,7	Fin du secteur pavé (400m)	14h18	14h26	14h34
0	103,1	ARRIVÉE	14h20	14h27	14h35

LES ANCIENS VAINQUEURS



Gabriel BERG

Vainqueur de la 2ème édition



Victor VANECKHOUTTE

Vainqueur du classement de la Montagne et des Sprints



Ko MOLENAAR

Vainqueur du classement de meilleur J1



Baptiste GRÉGOIRE

Élu coureur le plus combatif



Jean Loup FAYOLLE

Vainqueur de la 1ère édition en 2022

2023

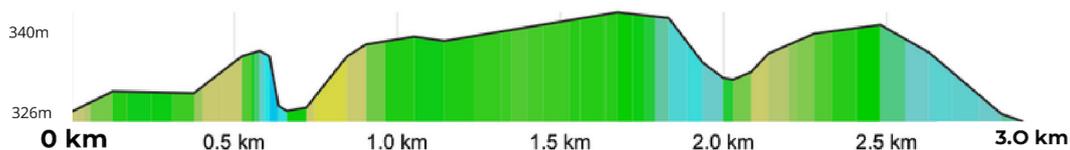


3 DERNIERS KILOMÈTRES

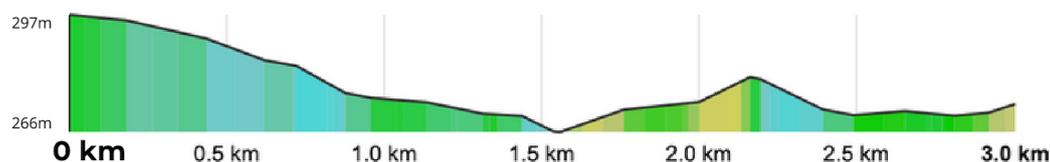
Étape 1



Étape 2



Étape 3



GRILLE DE PRIX

	Général	Demi- étape	3ème étape	Sprint général	Grimpeur général	Combiné général	Meilleur J1	Meilleur BFC	Équipe général
Place	1223/25	645/20	910/20	120/2	120/2	76/3	122/3	53/3	100/3
1	200	100	175	80	80	38	61	26	50
2	146	75	100	40	40	23	38	18	30
3	122	50	75			15	23	9	20
4	110	40	60						
5	98	30	50						
6	85	30	50						
7	73	30	50						
8	61	30	50						
9	49	30	50						
10	43	30	50						
11	37	20	20						
12	30	20	20						
13	24	20	20						
14	18	20	20						
15	15	20	20						
16	14	20	20						
17	14	20	20						
18	14	20	20						
19	12	20	20						
20	11	20	20						
21	11								
22	9								
23	9								
24	9								
25	9								

HOTEL DES CYMAISES

7 rue du Renaudot
21140 SEMUR-EN-AUXOIS

Les officiels

Les couettes, draps, serviettes et oreillers sont prévus pour chaque couchage.
Les petits-déjeuner sont à l'hôtel. Les repas se font à proximité de l'hôtel.

HOTEL DU COMMERCE

19 rue de la Liberté
21140 SEMUR-EN-AUXOIS

Les prestataires techniques

Les couettes, draps, serviettes et oreillers sont prévus pour chaque couchage.
Les diners se font à la brasserie du marché, avenue Général Mazzillier.



10 Rue du Couvent, 21140
Semur-en-Auxois

Les équipes

ayant souhaité être hébergée selon
les modalités proposées par
l'organisation.

Les couettes, draps et oreillers sont prévus pour
chaque couchage.
Les repas se font dans l'enceinte de la MFR.

Centre Hospitalier de Semur

03.80.89.64.64
3 Avenue Pasteur,
21140 SEMUR-EN-AUXOIS

Centre Hospitalier de Dijon

03.80.29.30.31
14 Rue Paul Gaffarel,
21000 DIJON



RÈGLEMENT PARTICULIER

Art 1. Organisation

La Côte d'Or Classic Juniors est organisée par la Pédale Semuroise, accompagnée par le Dijon Sport Cyclisme. Elle se dispute sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale et de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se déroule les 08 et 09 juin 2024.

Art. 2 Type d'épreuve

L'épreuve est inscrite au calendrier international en classe MJ 2.1. Elle est disputée en trois étapes, 2 étapes en ligne et un contre-la-montre par équipe.

Art 3. Participation

Conformément à l'article 2.1.005, l'épreuve est ouverte aux licenciés U19, la participation se fait obligatoirement par équipe constituée de 6 coureurs :

- équipes nationales
- équipes régionales et de club
- équipes mixtes

Art 4. Prix

La grille des prix et des différents classements se trouve en page 26 du livret de route. Les coureurs devront être présent aux cérémonies protocolaires pour prétendre à leurs récompenses.

Art 5. Permanence

La permanence de départ avec la confirmation des partants ainsi que le retrait des dossards se tient, le vendredi 07 juin 2024 de 15h45 à 18h00 à l'Espace Jean Bertin, 21210, Saulieu.

La réunion des directeurs sportifs, organisée en présence des membres du collège des arbitres, est fixée à 18h30 à la permanence. Une réunion des pilotes est fixée à 19h00.

Art 6. Assistances

L'assistance de dépannage neutre est assurée par la société BASSO Assistance au moyen de 2 véhicules, complétés par une voiture de l'organisation.

Art 7. Radio Tour

Les informations courses sont émises par radio sur la fréquence « RADIO TOUR » 157.550 Mhz.

Art 8. Classements

L'épreuve comprendra :

- Un classement général (Novelli & Loiseau)
- Un classement sprint (Groupama & Ponzio)
- Un classement grimpeur (Point S et Doras)
- Un classement combiné (CORAI & CRAI)
- Un classement jeune (Essence du Bois et ICSEO)

Pour bénéficier des prix des différents classements, tout concurrent doit avoir accompli la totalité de l'épreuve dans les délais réglementaires.

Art 9. Classement général aux temps

Le classement général individuel au temps est établi par l'addition des temps enregistrés dans chacune des étapes.

Conformément à l'article 2.6.027 la règle des 3 derniers kilomètres sera appliquée dans l'ensemble des étapes en ligne. L'article 2.6.028 de l'UCI sera appliqué pour le contre-la-montre par équipe.

En cas d'ex aequo il est fait application de l'article 2.6.015 du règlement de l'UCI.

Art 10. Classement par équipe

Conformément à l'article 2.6.016 du règlement de l'UCI, le classement par équipes du jour s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe, sauf pour l'étape contre-la-montre par équipe.

En cas d'ex aequo, il est fait l'application de l'article 2.6.016 du règlement de l'UCI.

Art 11. Classement SPRINTEUR

Un classement par points est établi par l'addition des points obtenus dans les sprints intermédiaires selon l'article 2.6.017 du règlement de l'UCI.

Chaque sprint attribuera 6, 4 et 2 points aux trois premiers coureurs passant la ligne.

En cas d'égalité, se référer à l'article 2.6.016 du règlement UCI.

Art 12. Classement GRIMPEUR

Un classement par points est établi par l'addition des points obtenus aux sprints de la montagne.

GPM cat.1 : 8, 6 et 4 points aux trois premiers coureurs passant la ligne.

GPM cat.2 : 6, 4 et 2 points aux trois premiers coureurs passant la ligne.

En cas d'égalité, se référer à l'article 2.6.017 du règlement UCI.

Art 13. Classement jeune

Il sera déterminé par l'addition des temps des trois étapes, compte tenu des éventuelles pénalités pour les coureurs U19 1ère année.

En cas d'égalité, se référer à l'article 2.6.015 du règlement UCI.

Art 14. Classement du "combiné"

Le classement général individuel du combinés s'obtient par l'addition des points enregistrés à chaque étape dans les différents classements individuels selon les barèmes établis :

1. Classement de chaque étape : 10 - 6 - 4 - 2
2. Classement SPRINT de l'étape : 10 - 6 - 4 - 2
3. Classement GRIMPEUR de l'étape : 10 - 6 - 4 - 2

En cas d'égalité, il est fait appel au classement du dernier grimpeur de la troisième étape.

Art 15. Plus combatif

Pour chaque étape en ligne, un jury présidé par le directeur de l'organisation récompensera le « plus combatif », il recevra un maillot distinctif et un lot. Idem pour désigner le plus combatif de la deuxième édition.

Art 16. Protocole

Conformément à l'article 2.6.018 bis du règlement UCI, à chaque fin d'étape les coureurs leader des différents classements ainsi que le plus combatif doivent de se présenter au protocole sur le podium dans un délai de 10min après leur arrivée.

Suivant l'article 2.6.018, le port des maillots de leader est obligatoire. Si un coureur est en tête de plusieurs classements, l'ordre de priorité des maillots distinctifs est le suivant :

1. Classement général
2. Classement sprinteur
3. Classement grimpeur
4. Classement meilleur jeune
5. Classement combiné
6. Classement meilleur BFC

Les vainqueurs d'étape et les coureurs élus plus combatif se voient remettre un maillot mais il ne sera pas à porter.

Art 17. Ravitaillement

Les coureurs devront se laisser glisser à la hauteur de la voiture de leur directeur sportif. Le ravitaillement ne pourra se faire que derrière la voiture de l'arbitre.

Les ravitaillements à pied seront effectués pied à terre à droite de la route.

Art 18. Zone de déchets

L'organisation met en place des zones de collectes destinées à la récupération des déchets. Tout jet de déchet n'étant pas garanti d'être récupéré sera sanctionné par le collège des arbitres.

Art 19. Contre-la-montre par équipe

Chaque coureur doit se présenter pour un contrôle de sa bicyclette au plus tard 15min avant son départ.

Le premier départ a lieu à 15h45, ensuite les départs ont lieu toutes les 4 minutes.

Le temps sera pris sur le 4ème coureurs.

Art 20. Utilisation des trottoirs

Il est interdit d'utiliser trottoirs, chemins et pistes cyclables se trouvant à côté de la chaussée, en dehors du parcours, séparés par une bordure, un accotement, une dénivellation ou tout autre caractéristique physique distinctive. Le non-respect de cette règle sera sanctionné conformément à l'article 2.12.007/7.6

Art 21. Ordre de départ du contre-la-montre

L'ordre de départ de l'étape contre-la-montre par équipes est l'ordre inverse du classement général par équipes à l'exception de celle du leader du classement général individuel qui partira le dernier.

Art 22. Délais d'arrivée

Les délais d'arrivée ont été augmenté :

- de 20% pour la 1ère étape
- de 30% pour l'étape CLM
- de 15% pour la 3ème étape

Art 23. Abandon

Le coureur qui abandonne doit enlever immédiatement son dossard et le remettre à un arbitre ou au véhicule balai.

Art 24. Contrôle antidopage

Les lieux du contrôle médical sont les suivants :

- Etape 1 Maison de retraite de Précy-sous-Thil
- Etape 2 Salle Municipale d'Époisses
- Etape 3 Centre social de Semur-en-Auxois

Art 25. Pénalités

Le barème des pénalités de l'UCI est le seul applicable.

Art 26. Transpondeurs et dossards

Les transpondeurs, plaques de cadre et dossards devront être rendu à l'organisateur après l'épreuve. Tout équipement (radio ou transpondeur) non restitué à la fin de l'épreuve sera facturé 85 euros.

Art 27. Médical

Le service médical est assuré par 2 médecins, 1 infirmière et 3 ambulances.

Tout coureur mineur à la date de l'épreuve devra être en possession d'une autorisation parentale en cas d'intervention médicale. Le service médicale et l'organisation se dégagent de toute responsabilité en cas de litige.

Art 28. Respect du code de la route

Conformément à l'article 1.2.082 les coureurs se doivent d'observer les dispositions légales du pays et donc suivre le code de la route français, notamment pour les coureurs attardés. L'organisation ne pourra être tenu responsable en cas d'incident.

Art 29. Sécurité Responsabilités – Devoirs

Les transpondeurs, plaques de cadre et dossards devront être rendu à l'organisateur après l'épreuve. Tout équipement (radio ou transpondeur) non restitué à la fin de l'épreuve sera facturé 85 euros.

Art 30. Droit à l'image

Toute personne participant ou suivant l'épreuve autorise l'organisation à utiliser des images où elle peut être susceptible d'apparaître. Chaque coureur désigné devra répondre aux interviews des speakers.

Art 31. Approbation du règlement

Toute personne participant ou suivant l'épreuve implique la prise de connaissance du présent règlement et de son accord.

PARTENAIRES MAJEURS



PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



FOURNISSEURS OFFICIELS



PARTENAIRES OFFICIELS





LE DÉPARTEMENT

*Une marque pour
garantir la qualité
d'un savoir-faire
100% Côte-d'Or*



UN GRAND
Merci
À TOUS NOS
BÉNÉVOLES

